

SEANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2009

Présidente : Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN
Vice-présidente : Mme Murielle MARCHIANDO
Secrétaire : Mme Lucia BARBEY
Membres : Mme Louise REY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Damien BONFANTI, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Roger GOLAY, John LINGG, Patrick LUSI, Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Frédéric OLOFSSON, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : M. Thierry AESCHBACHER, M. Alain ERETZIAN

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. Frédéric RENEVEY, M. François BAERTSCHI,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2009
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation des comptes 2008
- 7) **Commission de l'environnement et développement durable - Séance du 19 mars 2009 -
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
 - a) Remplacement d'un camion pour le Service des parcs, promenades et maintenance
Crédit d'investissement (Fr. 300'000.--) **p. 626** **Arrêté**
 - b) Cité de l'Energie **p. 627** **Information**
 - c) Divers
- 8) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 1er avril 2009 -
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
 - a) Plan localisé de quartier route de la Chapelle No 29591-543-529 **p. 627** **Arrêté**
 - b) Divers
- 9) **Commission des travaux et constructions - Séance du 2 avril 2009 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
 - a) Ecole des Palettes - Agrandissement du restaurant scolaire
Crédit de construction (Fr. 410'000.--) **p. 634** **Arrêté**
 - b) Divers
- 10) **Commission des travaux et constructions - Séance du 2 avril 2009 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 20 avril 2009 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

Ecole du Petit-Lancy - Installation de stores à lamelles
Crédit de construction (Fr. 120'500.--) **p. 636** **Arrêté**

Séance ordinaire du 30 avril 2009

- 11) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication -
Séance du 30 mars 2009 -
Rapporteur : M. Patrick LUSI**
- a) Intranet et son utilisation : amélioration de l'organisation du site **p. 638 Information**
b) Support sans papier des documents de travail (procès-verbaux, annexes, tableau de bord, etc.) **p. 639 Information**
- 12) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 20 avril 2009 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Règlement de la Fondation Immobilière Communale de Lancy **p. 640** **Vote**
b) Divers
- 13) Propositions individuelles et questions **p. 641**
14) Questions du public **Annexe**

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Bonsoir Mesdames et Messieurs et bienvenue !

Je vous remercie toutes et tous pour votre présence fidèle, M. le Maire, MM. les Conseillers administratifs, Mmes et MM. mes collègues du Conseil municipal, nos Secrétaires communale et municipale, Mme de Garrini et Mme Augsburguer, Mmes et MM. les chefs de service qui faites du si bon travail, notre seul, unique et formidable huissier, M. Breda, notre tout aussi incomparable et indispensable projectionniste multimédia, M. Andrey, les représentants de la presse qui luttez pour continuer à faire du bon travail et vous, cher public ce soir très nombreux qui nous faites l'honneur de votre intérêt.

A ce propos, il est souvent apparu dans nos discussions, en-deçà de nos couleurs politiques, que l'intégration était un thème qui nous tenait à cœur. Nous avons été unanimes à saluer le projet de cours de français destinés à des personnes migrantes non-francophones et appliqués à des thèmes de la vie communale, notamment la vie politique et la citoyenneté, afin de faciliter les contacts, mais aussi de permettre une participation active à la communauté et à la vie lancéennes.

Ces cours existent maintenant ; ils se tiennent dans les locaux de Contact Emploi Jeunes et ils sont coordonnés par le Service social de la Ville de Lancy ; je salue ici le travail réalisé dans ce cadre avec enthousiasme par Mme Michela Puglisi et M. Dominique Demierre et les personnes qui les assistent dans ce projet, sachant qu'une seconde volée sera accueillie dès septembre. Mais, la raison pour laquelle je reviens sur ce sujet ici est qu'un groupe des personnes suivant ces cours nous fait ce soir le grand plaisir d'assister à notre séance. Je me réjouis beaucoup de votre présence, vous félicite pour votre engagement et vous souhaite, au nom de tout le Conseil municipal, une cordiale bienvenue ici dans cette assemblée ! J'espère aussi que vous nous rejoindrez après la séance dans le carnotzet - mot qui figure parmi les plus importants des municipalités romandes - pour que nous fassions connaissance de manière plus chaleureuse.

Compte tenu de cette présence, je vous demande à toutes et tous de parler à haute et intelligible voix, un peu plus lentement que d'habitude peut-être, et, malgré les tensions actuelles liées au référendum, de penser à l'image que vous allez donner à nos invités de notre assemblée et de ne pas vous envoler dans des tirades riches en noms d'oiseaux.

Avant de passer à l'ordre du jour, j'excuse les absences de MM. Aeschbacher et Eretzian.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

Séance ordinaire du 30 avril 2009**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2009**

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son autrice comme d'habitude.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

J'ai reçu tardivement un courrier de l'Avivo daté du 7 avril et concernant les prestations aux rentiers AVS/AI de condition modeste, auquel est joint un échange de correspondance entre l'Avivo et François Longchamp. Je ne vous en ferai pas lecture, le document faisant 4 pages, mais le transmettrai à Mme Augsburguer pour qu'il puisse être annexé au procès-verbal de notre séance, ainsi qu'à nos Conseillers administratifs qui pourront nous donner quelques informations relatives aux points soulevés dans ce courrier en séance de commission des affaires sociales ou des finances.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : J'ai plusieurs communications. Tout d'abord, vous informer qu'il y a eu un incendie tout à l'heure à 17.30 heures qui s'est produit dans un appartement au 62D, route du Grand-Lancy, dans un immeuble appartenant à la Ville de Lancy, c'est-à-dire juste en face de la Mairie, à côté de la salle communale. Trois appartements sont inutilisables, trois personnes ont été descendues à l'hôpital pour intoxication, et la Protection Civile va faire le nécessaire pour reloger ces trois familles.

J'aimerais relever le courage de M. Jean Cornut, qui est président des Intérêts du Grand-Lancy, qui est monté à l'étage pour prendre avec lui un jeune qui était resté bloqué devant sa porte d'appartement et qui a pu le descendre dans les escaliers. Ce jeune a été transporté à l'hôpital, il a inhalé durant 3-4 minutes de la fumée.

Je vous informe que la 30ème marche contre le cancer se déroulera cette année à Lancy. Elle est organisée par l'Office de la Protection Civile et les membres du Groupement de Sécurité de Lancy. Le lieu de départ est fixé au Parc Marignac, le samedi 9 mai vers 10 heures du matin et deux parcours seront proposés, l'un de 5 km et l'autre de 10 km. Je vous engage à participer à cette marche qui permet de soutenir, non seulement la ligue contre le cancer, mais aussi à maintenir votre forme et à découvrir ou à redécouvrir tous les cheminements bucoliques de Lancy. J'ai eu le plaisir de faire la reconnaissance du parcours samedi passé, et c'est vrai que c'était un enchantement de marcher à travers notre commune.

En tant que Conseiller administratif délégué aux finances, j'ai pu constater qu'après la dernière commission des finances, le devoir de confidentialité des Conseillers municipaux n'avait pas été respecté par certains d'entre eux qui divulguent sans vergogne certaines informations à des personnes extérieures au Conseil municipal et, en particulier, aux représentants de la presse. Je vous rappelle que vous avez prêté serment, et que vous devez respecter cette confidentialité.

J'aimerais apporter deux démentis au Courrier des lecteurs qui a paru dans la Tribune de Genève de mardi dernier, sous la signature de Mme Corinne Florey, Conseillère municipale. Tout d'abord, vous annoncez un boni de Fr. 19 millions alors que le boni que je vous communiquerai officiellement tout à l'heure s'élève à Fr. 12,32 millions, comme M. Von Burg l'a annoncé dans la Tribune de Genève de lundi, montant qui lui a été certainement communiqué par un Conseiller municipal ayant assisté à la Commission des finances. D'autre part, contrairement à ce que vous annoncez, la commune n'a jamais entravé la tenue de stands de

Séance ordinaire du 30 avril 2009

l'UDC. Je vais vous lire à ce sujet la réponse qui va paraître dans la Tribune de Genève dans le Courrier des lecteurs ces prochains jours :

Dans un courrier des lecteurs du mardi 28 avril 2009, consacré à la votation référendaire du 17 mai 2009 de la Commune de Lancy portant sur le taux du centime additionnel à fixer en 2009, Mme Corinne Florey, Conseillère municipale UDC, fait allusion à un refus de la Commune de Lancy d'autoriser « certains partis d'installer des stands d'informations aux endroits stratégiques de son territoire ».

Cette affirmation est inexacte puisque le Service de sécurité municipale a répondu positivement à la demande de l'UDC Lancy de tenir un stand d'informations le 2 mai 2009, sur le domaine public communal. En revanche, le Service de sécurité municipale a répondu à l'UDC Lancy qu'elle devait préalablement obtenir l'autorisation des propriétaires d'une parcelle privée pour un autre stand le 9 mai 2009, et cette parcelle privée se situe devant la Migros du Petit-Lancy. Cette autorisation ne lui est toujours pas parvenue. La Commune de Lancy n'a donc pas refusé d'accorder la tenue de ce stand d'informations, mais les conditions pour l'autoriser ne sont toujours pas remplies. Par ailleurs, les résultats financiers de 2008 ont été officiellement annoncés au Conseil municipal du 30 avril 2009. L'excédent de recettes de l'exercice n'est pas de Fr. 19 millions comme annoncé par Mme Corinne Florey, mais de Fr. 12 millions ! »

Enfin, en tant que Conseiller administratif délégué, j'aimerais vous présenter un comparatif entre les comptes 2003 et le budget 2009. Il a été annoncé par certains partis que les charges avaient augmenté de 40 % entre 2003 et le budget 2009, chiffre que je ne conteste absolument pas. Des Conseillers municipaux de tous les partis, même des citoyens m'ont demandé comment cela était possible.

Si vous le permettez, j'aimerais vous présenter à l'écran ce comparatif :

Les charges des comptes 2003 (FF 01-94, NN 30 à 39) s'élevaient à Fr. 63,5 millions, contre Fr. 90,2 millions au budget 2009, soit une augmentation de 42 %. La hausse est ainsi établie à Fr. + 27 millions.

La population au 31.12.2003 était de 26'788 habitants, contre 27'800 habitants au budget 2009, soit une augmentation estimée de 1'012 habitants, ce qui correspond également aux données qui ont été transmises par les référendaires.

D'avril 2003 à avril 2008, l'indice genevois des prix à la consommation a crû de 6.59 %, l'indice genevois des prix à la construction de 12.6 %.

Au niveau des nouvelles charges communales intervenues depuis 2003, nous pouvons relever l'aménagement du parc Navazza-Oltramaré ainsi que ses infrastructures, dont la grange. L'agrandissement de l'école du Petit-Lancy (+ 14 classes), ainsi que la construction de la salle omnisports, l'ouverture de l'EVE du Plateau et la nouvelle structure de l'EVE Domino contribuent également à fortement augmenter les charges de fonctionnement. La construction de la Maison de la Sécurité commence déjà à déployer ses effets sur les charges de fonctionnement (amortissements et exploitation dès sept. 2009).

Les charges de personnel, nature 30, ont progressé depuis 2003 selon les indicateurs suivants : 23 postes supplémentaires ont été créés ou sont à créer dans le cadre du budget 2009; + 13 au Service des parcs, promenades et maintenance et + 7 à la Sécurité municipale (6 ASM et 1 agent de parc), le solde se répartissant dans l'ensemble des autres services. L'évolution des traitements due au renchérissement du coût de la vie est de 7.75 %. En chiffre absolu, l'écart entre ces 6 dernières années s'élève à Fr. 3,6 millions ou + 20 %, en tenant compte également des charges sociales.

Les charges de la nature 31, biens, services et marchandises, ont augmenté de Fr. 7,7 millions en 6 ans. L'évolution des coûts, l'obligation de répondre aux besoins sans cesse croissants en matière de sécurité, de protection de l'environnement, de réfection, de rénovation et d'entretien en général se reflètent évidemment dans les comptes qui progressent d'année en année.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

Une importante augmentation se situe au niveau de l'entretien des routes et des canalisations. En 6 ans, ce poste augmente de Fr. 0.9 million. Obsolescence des collecteurs et mises en séparatifs, mise en œuvre du PGEE, augmentation du trafic etc. Sans oublier que nous avons signé au 1^{er} janvier 2005 le contrat pour l'exploitation du réseau d'assainissement secondaire avec les SIG, ce qui entraîne une charge supplémentaire de Fr. 106'000.-- par année dès 2005.

Le poste "entretien courant des espaces verts" enregistre une progression de Fr. 0.7 million en 6 ans, dont environ 50 % de cette hausse est enregistrée au budget 2009, due principalement aux réaménagements de nombreux parcs.

L'entretien courant augmente de 33 % ou Fr. 0.6 million. Ce poste subit l'augmentation des coûts facturés et les exigences liées aux nombreux lieux et bâtiments communaux.

Autres augmentations de poste : eau et énergie + Fr. 346'000.-- (+ 16 %); frais de location pour + Fr. 754'000.-- pour des nouveaux locaux (bureau Contact Emploi Jeunes, 2^{ème} poste ASM + TVLancy, qui reste à créer, dépôt annexe du Service des parcs, promenades et maintenance) ainsi que pour les bennes des points de récupération dont l'offre s'est amplifiée, véhicules Mobility pour le nouveau plan de mobilité, hausse des locations de matériel de fête etc.; entretien d'objets mobiliers pour + Fr. 222'000.-- (+ 50 %); achat de fournitures et de marchandises pour + Fr. 522'000.-- (dont augmentation du nombre de repas servis dans les restaurants scolaires + 36 % ou + 26'600 repas, soit + Fr. 275'000.--).

Une part également importante de l'augmentation sur la nature 31 est l'achat de mobilier, machines, véhicules et matériel, pour un écart total de + Fr. 924'500.--, hausse essentiellement imputable à la rubrique "mobilier urbain et jeux" pour + Fr.463'700.--.

Enfin, toujours sur la nature 31, les honoraires et prestations de service augmentent de 33 % ou + Fr. 1'842'000.--. S'agissant des honoraires (architectes, ingénieurs, géomètres, études, mandants, aménagement du territoire, communication etc.), ils augmentent de Fr. 770'000.--. Des nouveaux bâtiments à assurer et l'augmentation de l'indice des coûts à la construction a une incidence sur la valeur à neuf des bâtiments; la prime de l'assurance choses (incendie etc. hors PF) progresse de Fr. 135'400.--. L'offre qui s'est étoffée au niveau des cartes journalières CFF destinées à la revente fait augmenter le prix d'achat des cartes de + Fr. 123'000.--. Pour le service culturel, l'acquisition de spectacles ainsi que l'hébergement et le transport des artistes fait progresser la rubrique de + Fr. 121'000.--. Enfin, les frais de surveillance et de garde augmentent de + Fr. 146'000.--, les taxes de décharge de Fr. + 155'000.-- (+ 7.5 %), les frais de levées des déchets ainsi que le recyclage + Fr. 271'000.-- (+ 22.5 %).

Au chapitre de la dette et des intérêts passifs, ces derniers sont en progression depuis 2003 de + Fr. 349'000.-- ou + 9 %. Si l'on ne tient pas compte des besoins en refinancement théorique pour 2009, la charge d'intérêts diminue de Fr. 268'000.-- entre 2003 et 2009. Ceci démontre la gestion active du service de la dette. Tout en gardant à l'esprit que les taux ont considérablement baissé ces dernières années, les charges d'intérêt diminuent alors que la dette augmente sensiblement.

La dette communale de Fr. 103,497 millions au 1.1.2003 passe à Fr. 116 millions au 31.12.2008, soit + Fr. 12,503 millions en 6 ans ou + 12 %. La dette a diminué consécutivement à fin 2007 et 2008.

Au chapitre des amortissements du patrimoine administratif, ils sont en hausse de Fr. 2,6 millions sur 6 ans. Bien que les nouveaux crédits à amortir soient compensés dans une moindre mesure par des amortissements arrivés à terme sur cette période, cette charge supplémentaire est dépendante du programme des investissements, qui inclut les crédits approuvés en 2008 par le Conseil municipal.

Quant aux amortissements du patrimoine financier, il faut relever une augmentation de 2003 à 2009 de Fr. 777'000.-- due aux pertes sur débiteurs fiscaux et à l'évolution des provisions induites par la hausse de la production.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

La part de notre commune versée à titre de compensation financière aux communes françaises présente un accroissement de + Fr. 2 millions de 2003 à 2009, à corréliser avec la progression des salaires bruts des frontaliers et l'augmentation de la participation communale, qui a passé de 1/4 à 1/3 dès 2006 dans le cadre du transfert de charges du canton aux communes.

Avant dernier poste important, les dédommagements à des collectivités publiques, soit la nature 35, qui a notamment dû absorber les coûts supplémentaires liés au transfert de charges du canton aux communes. Cette rubrique augmente en 6 ans de Fr. 3,25 millions ou + 76 %. Notre participation au GIAP a passé de 30 % en 2003 à 70 % en 2009. En tenant compte également de la croissance liée aux activités du GIAP, cette augmentation représente Fr. 808'000.-- ou + 168 %.

L'augmentation des recettes fiscales ainsi que celle de 50 % des frais de perception de l'AFC dont le taux a passé de 3 % à 4.5 % dès 2006, influencent nos charges de + Fr. 1,5 million, représentant les effets de l'augmentation du taux et l'accroissement des recettes fiscales pour Fr. 1 million, respectivement Fr. 0.5 million.

Les participations versées à la FAS'e progressent de + Fr. 324'000.-- en 6 ans, soit + 125 %, sans oublier celles de l'ACG et du SIACG (+ Fr. 136'000.--).

Enfin, une hausse de + Fr. 6,3 millions en 6 ans est imputable aux subventions accordées, qui ont presque doublé. L'effet de l'introduction d'une CCT pour les employés des crèches et des garderies, ainsi que celui du subventionnement de trois nouvelles entités (EVE Plateau, crèche les Couleurs du Monde, EVE Domino, l'augmentation du nombre de places) totalisent + Fr. 5 millions. A ce montant, il faut ajouter les dépenses inscrites au budget 2009 pour les nouvelles structures des familles d'accueil (mamans de jour) pour + Fr. 232'000.--. Au niveau comptable, cette rubrique enregistre également les subventions sous forme de loyers, introduites dès les comptes 2006, soit + Fr. 1 million entre 2003 et le budget 2009, mais compensées par des recettes correspondantes sous la nature 42.

Cette liste n'est de toute évidence pas exhaustive et l'analyse ne tient évidemment pas compte de l'évolution parallèle des revenus de fonctionnement qui peuvent également avoir un impact direct sur les charges ci-dessus.

Voilà ce que je voulais vous présenter, je crois que c'est important de le dire, de 2003 jusqu'à 2008, nous n'avons absolument pas jeté l'argent par les fenêtres, bien au contraire, et notre gestion n'est pas calamiteuse, comme certains veulent bien le dire.

M. RENEVEY : Je vais vous lire une lettre de Mme Richert adressée au Conseil administratif par rapport à la pétition pour la desserte du tram 17. Elle m'a demandé de la lire, ce que je fais avec grand plaisir.

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Je vous informe que j'ai déposé mardi après-midi, auprès de M. Pascal Ganty, Directeur du développement et de l'ingénierie aux TPG, la pétition susmentionnée.

Dans l'espace de 15 jours, celle-ci a remporté un vif succès puisque plus de 1200 signatures ont été récoltées, j'ai enregistré un nombre impressionnant de manifestations de soutien dont une partie par Internet que je n'ai pu transmettre.

Je vous joins en annexe une copie de la pétition et une autre de la lettre écrite à M. Ganty.

Avec l'espoir, qui est aussi le vôtre d'obtenir satisfaction, je vous adresse, et. »

M. BAERTSCHI : Des réponses à des interventions de la dernière séance. Tout d'abord à M. Lussi qui nous dit qu'il était étonné d'apprendre que dans les deux gares, donc les gares du CEVA Lancy-Pont-Rouge et celle qu'on appelle Carouge-Bachet, certains aménagements extérieurs seraient à la charge de la commune.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

Ceci est pour l'instant une rumeur, nous avons, il y a une année, dans le cadre du plan localisé de quartier de Sovalp, parlé avec les CFF qui sont propriétaires de la gare, et toute la question a été : qui va financer les espaces publics ? On est en 3ème zone de développement, vous savez qu'en 3ème zone de développement, les constructeurs doivent payer des taxes d'équipement et d'écoulement qui sont prévues par la loi pour justement financer les espaces extérieurs. Pour chaque projet, il n'y a pas de règle générale, ou bien les personnes payent les équipements et les écoulements en disant, la commune, à vous de payer les espaces publics, c'est pour cela qu'on paie des taxes d'écoulement et d'équipement, ou bien, on s'arrange avant pour dire, vous ne payez pas, vous payez moins de taxes d'équipement et d'écoulement, mais c'est vous qui faites et vous nous redevrez la chose déjà faite. Donc, il est prématuré d'affirmer ce que vous avez dit, je ne peux absolument pas le confirmer. Vous savez que le Ceva ne va pas se faire tout de suite, que ces éléments-là sont bien entendu des éléments auxquels nous ferons attention, et je vous remercie de nous avoir rendus attentifs à ceci.

Je crois que très bientôt, il y a déjà une demande des constructeurs de gares pour nous rencontrer, donc nous évoquerons cet élément-là. Mais pour l'instant, il n'y a absolument aucune décision qui a été prise.

Réponse rapide à M. Studer sur le stationnement au chemin des Semailles. Le stationnement comme vous le demandez, comme vous aimeriez qu'il soit, ou qu'il fût, est en effet autorisé en face des nouveaux immeubles du chemin des Semailles. S'il faut modifier certains panneaux, nos services le feront.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6. PRESENTATION DES COMPTES 2008

M. LANCE : Je vais vous abreuver de chiffres ce soir. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2008 de notre Ville.

Les comptes 2008 présentent un résultat nettement positif essentiellement dû aux progressions fiscales déjà constatées aux comptes 2007. Les comptes 2008 bénéficient de la bonne situation économique de ces dernières années et de substantiels correctifs d'impôts sont apportés aux estimations 2006 et 2007.

Nonobstant cet excellent résultat 2008 pour notre commune, le département fédéral de l'économie et divers instituts de recherches conjoncturelles prévoient une nette détérioration de la situation économique en 2009. La dégradation annoncée de la situation conjoncturelle va se répercuter immanquablement sur tous les secteurs économiques, la crise de la place financière et du secteur des services financiers et des activités de gestion de fortune affectent déjà l'économie genevoise, le ralentissement est confirmé dans les secteurs horlogers et industriels.

Les revenus, sans les immeubles, atteignent Fr. 97,28 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 80,64 millions, soit un écart favorable de Fr. 16,64 millions.

Le total des charges s'inscrit à Fr. 89,57 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 84,49 millions, soit un dépassement net de Fr. 5,08 millions.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

Le résultat des immeubles s'élevant à Fr. 4.61 millions, l'excédent de recettes total s'élève à Fr. 12,32 millions.

Pour une meilleure interprétation de ce résultat je vous donne, ci-après, sa décomposition en écarts en partant du résultat net du budget 2008 :

Résultat net du budget 2008	0.67
<u>Ecarts sur les dépenses</u>	
- Effet net des pertes s/débiteurs fiscaux et provisions. fiscales	-7.78
- Augmentation de la compensation versée aux communes frontalières	-0.63
- Augmentation des frais de perception des impôts (incl. variation provision)	-0.56
- Gain sur les biens, services et marchandises (P.A.)	1.49
- Gain sur les intérêts passifs	1.10
- Gain sur les amortissements du PA	0.73
- Subventions accordées, charges du personnel et divers postes de charges, soit un disponible de	0.42
<u>Ecarts sur les revenus</u>	
- Impôts, fonds de péréquation et TPC	15.94
- Revenus divers, revenus des biens, autres revenus	<u>0.94</u>
Résultat final 2008	<u><u>12.32</u></u>

En regard du budget 2008, par nature sans les immeubles, nous relevons les écarts positifs et importants suivants :

CHARGES

Un disponible sur le poste "BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES"	- 1.49 mio	-6.39%
Un disponible sur le poste "INTERETS PASSIFS"	- 1.10 mio	-23.25%
Des SUBVENTIONS accordées moins élevées que prévues	- 0.48 mio	-4.25%

PRODUITS

Un gain conséquent par rapport au budget sur le poste "IMPOTS" dont l'analyse sera présentée en détail plus loin	15.94 mios	22.69%
Un gain sur le poste "REVENUS DIVERS"	0.44 mio	11.69%

En ce qui concerne les écarts défavorables, il faut relever un fort dépassement dans le poste "AMORTISSEMENTS". Nous enregistrons un écart de Fr. 7.78 millions sur les amortissements du patrimoine financier, essentiellement dû aux pertes sur débiteurs fiscaux et aux variations des provisions fiscales. De plus amples explications vous seront données ci-après. Ce poste est compensé par un écart favorable de Fr. 0.73 million sur les amortissements du patrimoine administratif.

La deuxième hausse conséquente concerne le poste "CONTRIBUTIONS A D'AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES" dans lequel est comptabilisée la compensation versée aux communes frontalières.

Quant au poste "DEDOMMAGEMENTS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES", la hausse des charges dans ce poste est essentiellement due à l'augmentation des frais de perception des impôts des personnes physiques.

Cela étant, examinons maintenant en détail les différents éléments que constituent les comptes 2008 :

Séance ordinaire du 30 avril 2009

1. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

1.1. LES REVENUS

Leur total, en tenant compte du résultat net du patrimoine financier, s'élève à Fr. 101,89 millions contre Fr. 96,12 millions aux comptes 2007, et Fr. 85,16 millions au budget 2008. L'écart favorable par rapport aux comptes 2007 est de Fr. 5,77 millions ou de 6 %.

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient du produit de l'impôt communal. En valeur de production brute, cette rubrique évolue comme suit en ce qui concerne les personnes physiques :

AUX COMPTES 2007	60.95 mios	(+ 14,45 %)
AUX COMPTES 2008	68.73 mios	(+ 12,76 %)
AU BUDGET 2008	55.90 mios	
AU BUDGET 2009	61.40 mios	

Nous constatons une progression de 12.76 % de la production brute globale des personnes physiques par rapport à nos comptes 2007. Cette progression doit toutefois être analysée. En effet, si nous replaçons les correctifs des années précédentes (2004 à 2007) dans leur exercice comptable respectif, nous constatons que la progression des personnes physiques entre les exercices fiscaux 2007 et 2008 s'établit à 6.92 %.

L'analyse des comptes 2008 appelle les commentaires suivants :

La production 2005 pour l'impôt cantonal et communal (ICC), à ce jour, a été notifiée à raison de 98,4 %, le solde restant une estimation. La production 2005 enregistre un écart positif en 2008 de Fr. 65'427.--, soit 0.2 % par rapport à l'estimation 2005 effectuée dans les comptes 2007.

La production 2006 (ICC), à ce jour, a été notifiée à raison de 95.2 %. La production 2006 enregistre également un écart positif estimé en 2008 de Fr. 2'059'314.--, soit 5.0 % par rapport à l'estimation 2006 effectuée dans les comptes 2007.

La production 2007 (ICC), à ce jour, a été notifiée à raison de 70.2 %. L'administration fiscale, toutefois, enregistre un différentiel positif estimé de Fr. 2'496'221.-- ou 5.90 % par rapport à la production estimée en 2007.

L'estimation de la production 2008 (**ICC**), en tenant compte du correctif inhérent à l'année 2007, montre une progression de Fr. 1'403'752.-- ou 3.15 % par rapport à l'exercice fiscal 2007.

A nouveau, une forte progression est constatée sur la production de l'impôt à la source qui, nous vous le rappelons, est perçu de manière directe et sans reliquat. Il a augmenté de Fr. 2'809'608.-- ou 18.62 % par rapport à 2007, à Fr. 17,90 millions. Les récentes informations émises par le Conseil d'Etat genevois nous révèlent que le nombre de frontaliers sur notre canton a augmenté de 35'000 à 62'000 en 3 ans, alors que le taux de chômage a baissé; les accords bilatéraux ont largement favorisé la croissance économique, dont le gain global se répercute inmanquablement sur nos entrées fiscales. Pour notre commune, l'impôt à la source représente 26.04 % de la production brute globale; part en légère augmentation par rapport à 2007.

Compte tenu des impôts sur les prestations en capital, de l'impôt à la source et de la reclassification des correctifs des exercices précédents, l'impôt 2008 des personnes physiques, par rapport à l'exercice fiscal 2007 ainsi corrigé, progresse donc de 6.92%.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

L'incertitude des éléments sujets à modification qui affecte la production 2007, voire 2006, se reportera encore sur les comptes 2009. La provision pour estimation de la production est portée à 20 %, soit + 5 % pour couvrir le risque de fluctuation des estimations.

Le reliquat, passe de Fr. 31,80 millions au 31 décembre 2007 à Fr. 32.49 millions au 31 décembre 2008, soit + Fr. 699'772.-- ou 2.2 %. La provision sur reliquat est portée à 50 %, soit + 10 %, pour faire face à d'éventuelles pertes futures.

L'impôt communal perçu auprès des personnes morales évolue quant à lui comme suit en terme de production brute :

AUX COMPTES 2007	4.33 mios	(+52.64 %)
AUX COMPTES 2008	4.43 mios	(+ 2.31 %)
AU BUDGET 2008	3.51 mios	
AU BUDGET 2009	3.76 mios	

Nous constatons une augmentation de 2.31 % de la production brute globale des personnes morales par rapport à nos comptes 2007. Toutefois, l'analyse de la production, en remplaçant les correctifs des années antérieures dans leur exercice comptable respectif, montre que l'estimation de la production 2008, par rapport à l'estimation corrigée de 2007 diminue de Fr. 251'180.-- ou - 5.88 %.

Nous enregistrons un correctif d'estimation sur l'année fiscale 2006 de Fr. 119'616.-- ainsi qu'un correctif d'estimation de Fr. 710'589.-- sur l'année fiscale 2007, soit 16.42 % par rapport à l'estimation de la production brute globale dans les comptes 2007.

Il faut toutefois relever que l'administration fiscale se base sur le taux de croissance économique cantonal pour établir les estimations de l'impôt sur les personnes morales attribuables à chaque commune. Les estimations de cet impôt doivent être évaluées avec prudence, particulièrement au vu de l'importante crise financière qui nous affecte. Par conséquent, la provision pour pertes sur débiteurs a été portée de 40 % à 50 % du reliquat.

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

AUX COMPTES 2007	6.44 mios	(+ 0.76 %)
AUX COMPTES 2008	8.06 mios	(+ 25.24 %)
AU BUDGET 2008	6.80 mios	
AU BUDGET 2009	6.80 mios	

Le résultat 2008 témoigne de la très bonne situation économique qui a prévalu durant les années 2006 et 2007, période de calcul pour la taxation 2008 de nos contribuables les plus importants. Le résultat est également en hausse suite à l'arrivée de nouveaux contribuables.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus. Elles évoluent de la manière suivante :

- les revenus divers du PA se sont établis à Fr. 4,16 millions contre Fr. 4,68 millions en 2007.
- les loyers du patrimoine administratif ont atteint la somme de Fr. 4,09 millions, contre Fr. 4,16 millions en 2007.
- le fonds de péréquation intercommunale nous procure Fr. 4,89 millions contre Fr. 4,66 millions en 2007 et Fr. 3,96 millions au budget 2008; ce fonds, je vous le rappelle, est alimenté par 20 % des recettes des personnes morales et est ensuite réparti entre les communes;
- le fonds d'équipement communal nous a permis de percevoir la somme de Fr. 1,59 million contre Fr. 1,92 million en 2007. Le budget 2008 prévoyait un montant de Fr. 1,71 million.
- le produit des intérêts et des participations du PA se situe à Fr. 0.51 million, contre Fr. 0.39 million aux comptes 2007.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

1.2. LES CHARGES

Leur total s'élève à Fr. 89,57 millions en 2008 contre Fr. 81,28 millions en 2007, soit une augmentation de Fr. 8,29 millions ou 10,2 %.

Par rapport au budget 2008, les charges aux comptes 2008 sont en hausse de Fr. 5,08 millions ou 6,02 %.

Les postes essentiels des dépenses du patrimoine administratif sont les suivants, par ordre d'importance :

Biens et services : Fr. 21,85 millions en 2008 contre Fr. 21,54 millions en 2007, soit une augmentation de Fr. 0,31 million ou 1,43 %. En regard d'un budget 2008 de Fr. 23,34 millions, les dépenses en biens et services sont cependant inférieures de Fr. 1,49 million.

Charges de personnel : Fr. 20,41 millions en 2008 contre 20,46 millions au budget.

Amortissements du PA : Fr. 12,31 millions en 2008 contre Fr. 11,03 millions en 2007 et Fr. 13,04 millions au budget 2008.

Subventions : Fr. 10,71 millions en 2008 contre Fr. 10,62 millions en 2007, et Fr. 11,18 millions au budget 2008.

Amortissements du PF : Fr. 9,37 millions en 2008 contre Fr. 3,43 millions en 2007 et Fr. 1,59 million au budget 2008. L'écart est principalement dû à l'augmentation des provisions fiscales pour pertes sur l'impôt des personnes physiques et morales.

Les effets de la crise réagissent avec retard sur les emplois et donc les salaires. Face à un contexte particulièrement incertain et à une multitude d'éléments défavorables et aggravants, les indicateurs économiques prévoient une insécurité croissante sur le marché de l'emploi, agissant sur l'évolution des salaires et sur la hausse du taux de chômage. Dans cette période instable où l'on se dirige vers une diminution des rentrées fiscales et dans l'impossibilité de maîtriser les estimations fiscales, nous avons par prudence adapté nos provisions pour pertes sur débiteurs fiscaux. Le taux de provision pour le risque sur l'impôt courant estimé des personnes physiques a été porté de 15 % à 20 %, alors que, dans un deuxième temps, nous avons augmenté le taux de provision pour pertes sur débiteurs, c'est-à-dire sur le reliquat des personnes physiques et morales, passant de 40 % à 50 %.

Dédommagements versés aux collectivités publiques : ce poste regroupe principalement les frais de perception de l'impôt et les participations aux frais du SIS, des Evaux, de l'ACG et du SIACG, ainsi que du GIAP et de la FAS'e : Fr. 7,25 millions en 2008 contre Fr. 6,30 millions en 2007 et Fr. 6,72 millions au budget 2008.

Compensation financière aux communes frontalières : Fr. 4,04 millions en 2008, contre Fr. 3,42 millions en 2007. Pour mémoire, les communes participent à la compensation à raison d'un tiers de ce qu'elles reçoivent sur les retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu dû par les frontaliers sur leur territoire.

Intérêts passifs : Fr. 3,62 millions en 2008 contre Fr. 3,75 millions en 2007. Le budget 2008 prévoyait la somme de Fr. 4,72 millions, soit une économie de Fr. 1.10 million.

2. DETTE COMMUNALE

La dette communale est passée de Fr. 119,25 millions au 31 décembre 2007 à Fr. 116,00 millions douze mois plus tard, soit une diminution de Fr. 3,25 millions. Les mouvements suivants ont été enregistrés :

- a) remboursement d'emprunts à long terme venus à échéance pour Fr. 10.25 millions
- b) amortissements financiers pour Fr. 1.00 million
- c) nouvel emprunt pour Fr. 8.00 millions.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

Le taux moyen de la dette s'est établi à 3,07 % au 31 décembre 2008, en baisse constante.

3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés :

En 2008, le Conseil municipal a voté les crédits suivants à charge du compte des investissements :

- au patrimoine administratif Fr. 7,79 mios (dépenses brutes)
- au patrimoine financier Fr. -6,85 mios (recettes)
- soit un total net de Fr. 0,94 mio

Parmi les importants crédits votés au patrimoine administratif, citons :

- le réaménagement du Parc Emile-Dupont, pour Fr. 1,5 million
- l'extension du réseau des collecteurs EU et EP au chemin du Gué ainsi que la réhabilitation des collecteurs de la route de Chancy, tronçon route du Pont-Butin / chemin du Gué, pour Fr. 0,85 million
- l'étude pour la transformation du Stade de Lancy-Florimont, 3^{ème} étape, pour Fr. 0,45 million
- la subvention d'investissement pour l'agrandissement de l'EVE Domino, pour Fr. 0,45 million
- le réaménagement du parc Marignac, pour Fr. 0.43 million

Au chapitre du patrimoine financier, les investissements votés sont uniquement constitués de recettes suite à des ventes de terrains et de droits à bâtir, principalement dans le cadre des opérations foncières liées au plan localisé de quartier Lancy-Square.

Les dépenses effectives

En 2008, nous avons effectivement dépensé la somme brute de Fr. 24,62 millions contre Fr. 42,18 millions prévus au budget, soit des dépenses non concrétisées pour Fr. 17,56 millions. L'écart est principalement dû à des retards apportés à la réalisation de nombreux projets, liés notamment à des procédures administratives ou encore à des décisions différées, à des intentions supprimées et à des différences d'estimations par rapport au budget de l'année.

La répartition s'est faite de la manière suivante :

- a) Fr. 18,31 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 34,00 millions;
- b) Fr. 6,31 millions pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 8,18 millions.

Le montant de Fr. 24,62 millions dépensé a été couvert comme suit :

autofinancement par les amortissements	Fr.	12,31 millions
subventions et recettes diverses	Fr.	2,44 millions
utilisation des réserves	Fr.	<u>-1,48 million</u>
Autofinancement avant résultat	Fr.	13,27 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 11,35 millions compensée par les résultats 2008. Au final, la dette diminue de 3,25 millions, en tenant compte des autres positions bilanciels à financer.

4. CONCLUSION

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
 Bien entendu, le Conseil administratif se félicite de ce nouveau résultat excédentaire qui s'explique, d'une part, par une maîtrise budgétaire des charges opérationnelles en regard du budget et d'autre part, par différents éléments qui font progresser fortement les recettes fiscales 2008 de plus de 15.9 millions par rapport aux chiffres prévus au budget 2008.

Les différents éléments de cette progression sont essentiellement : des correctifs positifs communiqués par l'Administration Fiscale Cantonale concernant les impôts personnes physiques et personnes morales pour

Séance ordinaire du 30 avril 2009

les années 2005, 2006 et 2007 de Fr. 4.9 millions, une progression de l'impôt à la source de Fr. 2.8 million, d'une progression de la taxe professionnelle de 1,2 million, d'une estimation plus élevée des recettes fiscales 2008 par rapport au budget d'environ Fr. 6.05 millions ainsi qu'une augmentation de la part reçue du fonds de péréquation intercommunal de Fr. 0.95 million.

Par conséquent, sur cette progression de 15.9 millions entre le budget 2008 et la réalité 2008, Fr. 11 millions concernent réellement l'exercice 2008 en précisant encore une fois, que le 73,55 % des recettes communiquées par le Département des Finances est constitué à 100 % de pures estimations calculées par les économètres dudit Département.

Ce différentiel positif des estimations des recettes fiscales entre le budget 2008 et les comptes 2008 restera certainement historique et surtout, c'est surtout le dernier exercice où nous connaissons une progression de la fiscalité. En effet, l'exercice s'annonce, d'ores et déjà, moins euphorique, puisqu'après la crise financière mondiale, la récession économique a touché notre canton depuis le début de l'année.

D'autre part, sur le budget 2009 présenté par le Conseil administratif en novembre 2008, il ressortait une augmentation des charges de Fr. 6,3 millions par rapport au budget 2008 qu'il faudra bien intégrer d'une façon ou d'une autre dans les futurs comptes de fonctionnement.

Au niveau des investissements, nous constatons une nouvelle fois le décalage entre le montant réellement dépensé et le montant brut qui était prévu au budget. Ce phénomène engendre des économies, en regard du budget 2008, sur les charges financières.

Grâce à cet excellent résultat, nous avons pu financer les investissements dépensés en 2008 en renouvelant qu'un seul emprunt de Fr. 8 millions. La dette communale s'établit au 31 décembre 2008 à Fr. 116 millions, soit une diminution de Fr. 3,25 millions par rapport aux comptes au 31 décembre 2007. Pour la deuxième année consécutive, nous pouvons vous informer, d'ores et déjà, que grâce à cet excellent résultat nous ne devrions pas contracter de nouvel emprunt en 2009 pour faire face aux investissements prévus au budget 2009 et que, par conséquent, la dette diminuera à la fin de l'année par le jeu des amortissements contractuels.

En tant qu'autorités, nous devons faire face aux fortes pressions exercées par le développement de l'agglomération genevoise. Le territoire de la commune est en mutation et nous devons répondre aux enjeux liés aux projets d'envergure cantonale qui se développent sur son territoire.

Dans cette perspective, il est de notre responsabilité, en tant qu'élus, de mettre à disposition de notre population et de nos entreprises des infrastructures qui répondent à leurs besoins et satisfaire ainsi une certaine qualité de vie sur le plan environnemental et socioculturel.

La Ville de Lancy est une commune solide sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance. Nous disposons de provisions en l'état suffisantes pour faire face à la dégradation certaine des recettes fiscales dès 2009 due à la récession économique.

Tout ceci autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux ;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population ;
- investir dans les infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés ;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la commission des finances et gestion des immeubles locatifs l'examen des comptes 2008, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier les collaborateurs du Service financier pour son excellent travail et, plus particulièrement sa cheffe, Mme Catherine ANDREY, et M. Alexandre CHOQUET, pour le professionnalisme dont ils font preuve et le soutien qu'ils donnent à l'autorité administrative. Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Je réitère d'ailleurs mes remerciements au nom de tout le Conseil municipal.

**7. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE -
Séance du 19 mars 2009 -
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**

**a) Remplacement d'un camion pour le Service des parcs, promenades et maintenance -
Crédit d'investissement (Fr. 300'000.--)**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : En préambule, M. Renevey souligne l'importance de changer ce camion. Il informe que le dossier remis aux commissaires est complet. Il répondra aux questions, si nécessaire.

Le camion actuel nécessite un remplacement malgré son nombre léger de kilomètres en fonction de son nombre d'années de service.

L'essieu supplémentaire se justifie en raison de l'empâtement et de la maniabilité. Cet essieu permet un gain de charge utile de 7 tonnes.

M. Renevey ajoute que plus on repousse l'achat de ce nouveau camion, plus la reprise du camion actuel sera modeste. De plus, l'augmentation des taxes risque d'accroître les frais du camion actuel.

Un réservoir additif est généralement nécessaire afin de respecter les normes 2005, mais, dans le cas présent, le camion respecte ces normes sans devoir recourir à une adjonction. Les normes 2006 rentreront en vigueur en 2014.

Les normes Euro 05 concernent les émissions et les particules. C'est ce qui se fait de mieux en matière d'écologie. La nouvelle lame à neige est indispensable, vu qu'il est de plus en plus difficile de passer avec le camion actuel dans certaines rues.

Le Président passe au vote : 7 oui - 2 abstentions.

M. FONTAINE : J'aimerais tout d'abord présenter mes remerciements au Service des parcs, promenades et maintenance pour la qualité du document présenté en commission. J'aimerais aussi leur présenter mes remerciements pour avoir fait abstraction, dans leur choix, de la marque du véhicule, ayant bien orienté leur choix sur la valeur finale du véhicule. Sensible aussi au facteur du déneigement, notre groupe votera donc positivement pour l'achat de ce véhicule.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit 32 oui. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 30 avril 2009**b) Cité de l'Énergie**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : Dans un premier temps, M. Renevey explique qu'il est intéressant de savoir ce que représente ce label. Un audit se déroule tous les 4 ans dans le but de maintenir le label. Il existe 150 communes en Suisse qui possèdent ce label. Lancy se trouve à 52 %, des progrès sont donc encore envisageables. Un graphique est contenu dans le document pour lever le voile sur les forces et les faiblesses de notre commune.

Le document reçu peut être soumis à la population ou encore placé sur Intranet. Dans un deuxième temps, M. Renevey énumère les projets et les chantiers de la commune dans le domaine afin de respecter le label :

- Le développement territorial : le bilan énergétique qui doit être établi représente un travail énorme ;
- L'empreinte écologique : démarche en cours. Les mesures Enercompta pourraient permettre d'assainir les bâtiments qui présentent des problèmes ;
- Le plan d'assainissement des eaux et l'OPB : sont des sujets en cours ;
- Le mandat énergie : propose des pistes intéressantes.

Un système d'économie d'eau est testé dans un immeuble lancé. On constate déjà une baisse de la consommation de 17 %. Ce projet trouve son origine dans Aqua-Click et a évolué en suivant les conseils d'un plombier spécialisé.

M. Renevey rappelle qu'une partie du parc électrique communal va être rénovée. Certains contrats avec les SIG ont été renégociés. En ce qui concerne le pont de Lancy, il sera rénové dans quelque temps, et il est envisageable d'agrandir le passage des piétons et des vélos.

M. Renevey annonce qu'une campagne est en cours. Cette campagne nommée « A vélo au boulot ». Les entreprises de la commune ont déjà été contactées afin de les encourager dans ce sens. Le chantier du système de management environnemental devra être mis en œuvre. La commune n'est pas très bonne dans la communication dans ce domaine.

En conclusion, les chantiers sont nombreux et variés, le plan quadriennal qui accompagne ce label de la cité de l'énergie est très contraignant.

Ce n'est pas l'aboutissement de ce label, mais bel et bien un début.

c) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : M. Renevey annonce les prochaines séances de commission.

La rénovation de la route des Courtillets sera votée au prochain Conseil municipal. Il ajoute que la mairie attend le résultat de l'étude concernant l'avenue du Curé-Baud.

**8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séance du 1er avril 2009 -
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT****a) Plan localisé de quartier route de la Chapelle No 29591-543-529**

=====

Séance ordinaire du 30 avril 2009

Mme RICHERT présente le sujet : La commission reçoit M. Baud de la Fondation Bonna Rapin et MM. Moglia et Wuest du Département du territoire, afin de permettre à la commission de se déterminer, sept points sont abordés :

1) *Les gabarits*

La commission se demande si les 10 % autorisés en cas de Minergie figurent sur le plan localisé de quartier. Effectivement, un périmètre d'évolution des constructions est prévu. Il permet de jouer avec la longueur ou la largeur, ou les deux à la fois, ou encore avec la hauteur, ou les trois à la fois, sous la forme d'attiques, de loggias ou de balcons. Pour la commission, il était important de savoir que les bâtiments réalisés ne seront pas plus grands que ceux dessinés sur le plan localisé de quartier.

2) *Les places de parc pour tous les véhicules*

- à propos des deux-roues : une convention précise que les propriétaires doivent veiller à réaliser en nombre suffisant les aires de stationnement pour les vélos prévues par le plan localisé de quartier
- à propos des deux-roues motorisées : la réglementation sur le stationnement ne prévoit rien pour les deux-roues motorisées car ce genre de véhicules n'est pas encouragé mais, dans le cas d'une autorisation de construire, un nombre raisonnable de places est accepté par le Département du territoire.
- à propos des voitures : la position du département est que le nombre de parcs en surface ne soit pas modifié à l'application Minergie. Dans le cas de ce plan localisé de quartier, les 10 % requis par le fait de Minergie peuvent correspondre à 30 ou 40 logements de plus. Dès lors, M. Moglia pense qu'il faudra prévoir des adaptations pour que ces logements supplémentaires disposent de places de stationnement en sous-sol.

3) *Le cordon boisé qui longe l'esplanade du côté du CAD*

Ce cordon serait menacé par la surélévation de l'esplanade. M. Baud rassure et confirme que rien ne viendra modifier cette végétation.

4) *Les espaces de jeux pour les enfants et les lieux de rencontre pour les adolescents et les personnes âgées*

La commission souhaite que le plan localisé de quartier soit plus directif à cet égard.

Il est expliqué que le plan localisé de quartier exige 5 places de jeux, elles sont mentionnées à titre indicatif car l'emplacement est laissé ouvert, et c'est au niveau des demandes d'autorisation que les choses vont se jouer. Des lieux de rencontre sont prévus à l'intérieur des bâtiments : un local pour quatre bâtiments, mais il est encore trop tôt pour prévoir les aménagements à l'extérieur. Des espaces seront à mettre en place sur l'esplanade qui mesurera 15 m de large sur 300 m de long, pour les adolescents aussi bien que pour les adultes et les personnes âgées. La Fondation Bonna Rapin a donné un mandat global à un architecte pour coordonner les aménagements extérieurs.

5) *La circulation et les pistes cyclables*

Le plan localisé de quartier fixe des orientations, des objectifs. Dans ce cas, l'objectif est d'assurer le passage pour les piétons et les cycles et de réaliser un arrêt de bus au bon endroit. Il est prévu, dans un premier temps, d'élargir la route de la Chapelle depuis la station du Bachet afin de créer un réseau cyclable jusqu'au site universitaire et de favoriser les passages piétons. Il sera possible de créer d'autres pistes cyclables sécurisées dans l'ensemble du périmètre. La circulation évoluera selon l'importance des transports publics mis en place. Elle pourra être modérée par des places de stationnement intercalées avec des chicanes. Il est précisé que l'étude d'impact sur l'environnement a été préavisée favorablement par le service concerné en février 2009.

6) *L'implantation de la crèche*

L'emplacement défini dans le cadre du plan localisé de quartier convient à la Direction Générale de la Nature et des Paysages, la DGNP. D'une part, ce sont les plus petits arbres qui seront choisis dans le cas d'un éventuel abattage, d'autre part, la crèche sera réalisée dans le cadre d'un concours, des représentants de la DGNP feront partie du jury.

Séance ordinaire du 30 avril 2009*7) Les logements à affectations commerciales*

Il est prévu deux immeubles avec des arcades au rez-de-chaussée et 600 m² prévus pour des activités (médecins, physiothérapeutes, bureaux, etc.). Lors de la discussion générale qui a suivi, à propos des neuf points qui devaient être discutés dans les groupes avant le 1er avril, la commission a estimé avoir reçu des éclaircissements suffisants au sujet de six d'entre eux :

- les gabarits
- les espaces de jeux (le président rappelle qu'un espace de jeu est prévu à côté de l'école pour les adolescents)
- l'élargissement de la route de la Chapelle
- les pistes cyclables
- l'étude d'impact
- le cordon boisé

Les trois autres ont fait l'objet de propositions d'amendement :

1. A propos de jardins privatifs autour des immeubles, la commission accepte la formulation :
« *Que les propriétaires aient la liberté, s'ils le désirent, de mettre des espaces privatifs autour des immeubles* »
par 6 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention
2. A propos de places de parc le long de la route de la Chapelle, la commission accepte la formulation :
« *Que des places en suffisance soient préservées le long de la route de la Chapelle* »,
par 6 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions
3. A propos de places de parking supplémentaires suite à l'application de Minergie, la commission accepte à l'unanimité la formulation:
« *Que le ratio de 1 soit maintenu si la surface de plancher augmente par le biais de Minergie* ».

L'arrêté est accepté à l'unanimité avec ces adjonctions.

M. GOLAY : D'emblée, je tiens à remercier l'ensemble de la commission de l'aménagement du territoire pour leur excellent travail sur ce dossier. Toutefois, je vous demanderai de renvoyer en commission le projet de plan localisé de quartier N° 29591-543-529, situé sur la commune de Lancy, élaboré par le département du territoire pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, il faut relever que les associations de quartiers, constituées dans cette région de la commune, avaient accepté le plan directeur de quartier du Conseil d'Etat, déposé le 27 juin 2007.

Explication - Cette acceptation était le fruit d'une consultation et de longues discussions entre les riverains du site et l'administration. A ce moment-là, il avait été convenu que les immeubles comprendraient 7 étages y compris les attiques.

Quelle ne fut pas la surprise et la déception de ces associations, comptant plusieurs centaines de membres, lors de la présentation du projet de plan localisé de quartier et de sa mise à l'enquête publique, au début de l'année 2009, lequel indiquait que les immeubles comprenaient cette fois-ci un étage supplémentaire, en raison de ce fameux bonus de 10 % de m² au plancher, octroyé pour les constructions respectant les hauts standards énergétiques. Je tiens à souligner que les nouvelles constructions émanant des institutions de droit public doivent respecter d'office ces standards.

Dès cet instant, les riverains de ce projet, lesquels avaient fait preuve d'une très grande volonté de participer à l'élaboration d'un nouveau quartier, fait très rare ailleurs, se sont sentis trompés, voire insultés par les Autorités cantonales.

Toujours dans un esprit de collaboration, nombreux sont les riverains qui accepteraient que ces fameux 10 % soient pris sur les longueurs et les largeurs des gabarits des immeubles, plutôt que sur l'élévation de ceux-ci ou alors, que l'élévation se fasse d'une manière progressive en direction de la voirie cantonale. D'autre part, ils souhaitent que, durant le temps des travaux, les camions sortent du chantier par le

Séance ordinaire du 30 avril 2009

giratoire de la Milice afin d'éviter d'importantes nuisances du côté de la route de la Chapelle. Cette revendication est tout à fait réalisable et nous devrions l'exiger du Département du territoire.

En ce qui nous concerne, Mesdames et Messieurs, nous devrions profiter de ce plan localisé de quartier pour recevoir des garanties sur le lancement de la voie Cottier afin de pouvoir décharger la route de la Chapelle qui n'est qu'une route secondaire.

En somme, c'est tout le schéma de circulation que l'on doit revoir. En effet, nous n'avons aucune garantie sur les différentes pistes cyclables demandées autant par les commissaires de la commission de l'aménagement que celles souhaitées par les habitants du quartier, notamment celle qui finit par un cul-de-sac au bout du périmètre. En parlant du schéma de circulation, je fais également référence à la route de la Chapelle où seule une augmentation de largeur de chaussée serait prévue par la suppression éventuelle de places de parking. Cette route doit rester une route secondaire et ne pas servir de route de transit, comme c'est le cas aujourd'hui et le sera encore plus dans un proche avenir.

Les arbres. Vous l'aurez tous constaté que ce site est hors du commun par ses rangées d'arbres nobles qui se dressent sur ce périmètre. Ces chênes doivent faire l'objet d'une plus grande attention de notre part. Hélas, je ne comprends pas, avec l'élévation du parking, qui risque de poser problèmes à cette végétation que la Direction générale de la nature n'ait pas été entendue par la commission afin qu'elle puisse nous garantir que ces espèces centenaires ne subissent pas de danger par ce projet de construction.

Concernant la crèche, nous étions tous quasiment d'accord que son implantation sur le site n'était absolument pas judicieuse. Exigeons un nouveau plan de quartier qui irait dans le sens souhaité par la très grande majorité de ce Conseil. Notre préavis doit dépendre de ce point essentiel.

De plus, la commission de l'aménagement n'a pas pu discuter d'une manière approfondie de l'étude d'impact car elle n'a pas reçu ce document ce qui est très grave, car cela démontrerait, en cas d'acceptation du projet présenté ce soir, que nous voterions sans connaître les enjeux cruciaux sur l'environnement et ses effets sur la qualité de vie de l'ensemble du Grand-Lancy.

Il sied de noter que le processus de suivi de nos collègues de Plan-les-Ouates au sujet de leur projet de plan localisé, voisin au nôtre, est nettement plus long car le cahier qualificatif est très contraignant sur la construction d'immeubles à dimension humaine et pour assurer la meilleure qualité de vie possible à ses résidents. De ce fait, nous devons veiller que la partie lancéenne du plan ne soit pas trop éloignée de celle de Plan-les-Ouates.

Le projet de plan localisé de quartier prévoit une urbanisation digne d'une nouvelle cité à l'instar des Palettes ou autre. Nous devons prendre le temps nécessaire à son étude afin de ne pas négliger certains aspects. Des centaines de nouveaux habitants vont choisir de s'établir dans cette région et nous avons le devoir de leur garantir une excellente qualité de vie.

Notre rôle ici n'est pas de satisfaire les différents services de l'Etat ou le gouvernement et son bilan sur le nombre de logements construits dans leur législature, mais bien de favoriser le bien être de nos citoyens.

Par conséquent, le groupe MCG vous invite, Mesdames et Messieurs à renvoyer le projet de plan localisé de la route de la Chapelle à la commission de l'aménagement du territoire.

M. FAVRE : En ce qui concerne le problème des gabarits soulevé par M. Golay, je ne suis pas d'accord avec lui. La remarque qui a été faite est la même que celle qu'on a entendue des riverains. Lorsqu'ils sont venus devant la Commission, ils ont dit que les gabarits R+6 ou R+5 + Attique figurant sur le plan vont augmenter d'un niveau en profitant du 10 % de Minergie. Cette affirmation est fautive et cela nous a été garanti par les représentants du Département. Les gabarits de plan localisé de quartier sont ceux qui sont définitifs car les propriétaires se sont engagés à réaliser des immeubles Minergie. R+4 ou R+5 + Attique ne montera pas à R+6. Cela est garanti et certifié dans le procès-verbal, page No 2, où c'est clairement

Séance ordinaire du 30 avril 2009

stipulé que ce gabarit n'excédera pas ce qui est indiqué sur le plan, Minergie + ou pas. Les bâtiments peuvent évoluer dans un périmètre en largeur et en profondeur, on peut faire des loggias, on a vu également sur les plans que ces gabarits ont été respectés. Les riverains auront la garantie que les gabarits construits correspondront à ce qu'il y a sur le plan localisé de quartier.

Sous ce point-là, M. Golay, malheureusement, je ne vous donne pas raison. En ce qui concerne l'urbanisme, l'architecture de l'ensemble du périmètre, je pense que la Commune a malheureusement peu à s'exprimer là-dessus, à Lancy, nous avons l'avantage, il n'y a que deux propriétaires, qui ont pu disposer à leur guise de leur périmètre et faire des implantations comme ils le voulaient. A Plan-les-Ouates, ils font des concours, ils ont 5-6 propriétaires différents, ils ont pu venir avec des projets différents, malheureusement, nous n'avons pas pu avoir cette option. On doit se rallier à cela. C'est à nous de veiller à l'avenir à ce que ce périmètre soit viable, et ne devienne pas, comme vous l'avez dit, les Palettes ou un no man's land ou un désert comme on vit à Cressy, effectivement, là, ce sont des immeubles et des routes, pas de vie sociale. Mais, il faut vraiment que l'on compte sur notre Conseil administratif pour aménager cela d'une manière vivante, qu'il y ait un périmètre de vie, que ce ne soit pas du tout un no man's land, juste un dortoir, que ce soit vraiment un périmètre très intéressant à vivre. Là, je partage votre point de vue.

Il faut également que le Conseil administratif se démène absolument pour l'aménagement du périmètre de centralité. Il est malheureusement sur Plan-les-Ouates, il faut absolument s'arranger avec Plan-les-Ouates pour faire évoluer ce périmètre de façon qu'il y ait vraiment des propositions concrètes pour les jeunes, les adultes, pour que la population puisse profiter de cet espace comme lieu de vie et de rencontres.

Je crois que pour les autres remarques que vous avez faites, il y a eu des réponses en commission, comme pour la crèche, cela est vraiment une indication, lorsque le concours sera lancé, il est clair que les architectes et les membres du jury seront très attentifs aux arbres qui sont sur le périmètre. Il y a eu un préavis au Service de la végétation et de la nature, ces gens sont hyper pointilleux au niveau de la végétation.

Je terminerai par la dernière remarque que vous avez faite concernant l'étude d'impact pour le parking, cela été assuré et garanti par le Département que l'étude était terminée, qu'elle avait été délivrée. Donc, je ne pense pas que les représentants du Département officiellement assermentés viennent mentir à une commission. Donc, je pense que là, on peut leur faire confiance au niveau de la validité de leurs dires.

Le groupe Démocrate-chrétien votera oui. Par contre, je partage votre point de vue, que nous soyons très attentifs à ce que ce soit un périmètre de vie.

M. GOLAY : Ce n'est absolument pas un désaveu par rapport à la commission, vous avez fait un excellent travail. Simplement, je pense qu'on ne peut pas voter comme cela ce soir un tel plan localisé de quartier, sans prendre en compte d'une manière plus approfondie l'étude d'impact. C'est vraiment le cœur du dossier, de savoir ce qui va, même si on a eu quelques assurances, c'est quand même le Département qui pousse au projet, on doit quand même veiller au moins avoir ce document en main, de l'étudier, il peut faire l'objet d'une séance de commission, au moins voter en toute connaissance de cause, et pas comme cela à l'emporte-pièce, en leur faisant une totale confiance.

Personnellement, je n'ai pas plus confiance du Service du Département que ce que je peux entendre, des rumeurs ou autres dans la rue. Je pense qu'on doit veiller tous les aspects de ce dossier, et l'étude d'impact en est un qui est primordial dans ce projet de plan localisé de quartier.

M. BONFANTI : M. Golay, vous parlez de la Commission de l'aménagement du territoire comme si vous n'y étiez pas. Vous remerciez la Commission de l'aménagement d'avoir fait un aussi bon travail. Je vous rappelle que vous avez un commissaire à cette Commission de l'aménagement et que ce commissaire ne dit rien du tout. Je vous rappelle qu'on a travaillé plusieurs fois sur la Chapelle-les-Sciens, et que ce commissaire ne dit rien et que chaque fois, vous vous permettez de venir en plénière, et nous donner une

Séance ordinaire du 30 avril 2009

explication, de ce qu'on aurait dû faire en commission, c'est ce que vous devriez faire en commission, M. Golay, ou que votre groupe devrait faire.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je vous demande de terminer M. Bonfanti.

M. BONFANTI : Non, Mme la Présidente, j'ai aussi le droit de parler. Je souhaiterais à l'avenir que vous puissiez intervenir en commission, que vous puissiez dire ce que vous voulez, et qu'ensuite, on perde moins de temps en plénière.

M. LUSSI : M. Fontaine est intervenu, nous sommes intervenus, je dirai surtout, nous étions aussi très critiques par rapport à ce plan localisé de quartier, et comme l'a dit M. Favre, nous avons quand même avant la commission visité au parc Navazza le concours d'architecture, et ce qui sera mis en place par les consortiums, rentre dans les vues. Nous n'avons pas été légers, il est certain, comme le dit M. Golay, que l'Etat prédomine beaucoup dans ce sujet. En ce qui nous concerne, nous pouvons dire que les garanties à ce niveau, puisqu'on est à nouveau dans un plan localisé de quartier et non pas dans une autorisation de construire, nous semblent suffisantes et nous ne voyons pas l'utilité de renvoyer ce projet en commission.

M. GOLAY : Je l'ai dit, si on regarde ce qui ressort de l'étude, ce sont deux points qui sont les petits jardins privatifs, on les autorise oui-non. Les quelques places de parc qui, même on peut le dire, sont en dehors du périmètre. Bref, tout ce qui est ressorti de cette commission, et sur un projet d'une telle importance, qui va compter quelques centaines, voire 1500 personnes résidents, je pense qu'on aurait dû s'attarder sur ce plan d'étude. Si on ne faisait pas cette étude d'impact, nous ne pourrions pas, en toute connaissance de cause, accepter cet arrêté.

Nous allons certainement au devant de recours, je pense qu'il vaut mieux perdre un peu de temps, pour essayer de rediscuter avec les associations, ou voir éventuellement avec le Département et étudier ces impacts sur l'environnement, où MM. et Mmes les Verts vous devriez être plus concernés. Notre exigence était les pistes cyclables, vous n'avez aucune garantie sur les pistes cyclables aujourd'hui, absolument rien. C'est que du vent qu'on vous a donné par les services des départements. Pour l'instant, il n'y a rien qui est posé sur ce plan localisé de quartier.

Vous allez voter quelque chose, vous votez à l'aveugle ce soir. C'est pour cela que je pense qu'il vaut mieux renvoyer le dossier et réétudier les impacts sur l'environnement, sur tout ce qui touche aussi la qualité de vie que de se prononcer ce soir pour satisfaire, comme je l'ai dit, les représentants du gouvernement.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : On a compris M. Golay, merci.

M. GOLAY : J'ai aussi le droit de parler. Vous n'êtes pas là pour servir M. Cramer et le chef du Département du territoire, vous êtes là pour servir les citoyens de la commune avant tout.

M. FAVRE : L'étude d'impact concerne la circulation, l'étude d'impact n'a rien à voir avec l'implantation des immeubles. Les gabarits, l'architecture de ce périmètre, la Commune n'a malheureusement strictement rien à dire. Cette étude de périmètre de la Chapelle-les-Sciers date du plan directeur cantonal en 2001. Les premiers projets datent de 1999, les concours d'urbanisme, ce choix a été fait après 10 ans. Il a franchi toutes les instances, on ne peut rien faire, on ne peut que refuser et demander de remettre l'ouvrage sur le métier. C'est de l'utopie, il faut accepter, il faut faire en sorte que ce qui va se faire, se fasse le mieux possible. On peut mettre ces immeubles en long, en large, dans le sens qu'on veut, il y aura toujours des mécontents. Je crois qu'il faut donner un signe, il faut aller de l'avant. Par contre, j'insiste pour que le périmètre soit géré le mieux possible, là je pense que notre Conseil administratif doit être le plus efficace possible avec les promoteurs.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : M. Bonfanti, brièvement, ne dégoûtez pas nos invités de nos débats communaux.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

M. BONFANTI : Je vous prie déjà de m'excuser. Pour répondre à M. Golay, nous avons travaillé en collaboration avec l'association de la Chapelle-les-Sciers depuis presque plus d'un an maintenant. Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir de vous.

M. OLOFSSON : Je voudrais juste replacer la discussion parce qu'on parle de circulation, on parle d'aménagements extérieurs. Malheureusement, c'est toujours le même problème que nous avons, on vient vers nous avec un plan localisé de quartier, et comme l'a dit M. Favre, un plan localisé de quartier est très clairement limité aux gabarits d'immeubles, le travail qui se fait en amont au point de vue d'un plan localisé de quartier, on a beaucoup d'exemples dans la commune où on n'a pas été très attentifs sur les plans localisés de quartier, on doit souffrir après sur les décisions sur les plans localisés de quartier et les décisions pour les autorisations de construire où on n'a pratiquement aucune influence.

On a une influence sur les aménagements extérieurs, on peut organiser des concours d'architecture pour le réaménagement de places, on en a votés, on a même voté une résolution dans ce Conseil municipal, malheureusement, je n'ai pas la même confiance que mon collègue M. Favre, dans la volonté de notre Conseil administratif de bien appliquer ces concours. Notamment, je parle de la centralité des Marbriers, puisque cela fait plus de 2 ans que ce Conseil municipal a voté pour prendre les choses en main, pour avoir des places conviviales et on nous explique gentiment que, finalement, le Département n'a pas du tout l'intention de collaborer avec nous. Je pense que la pression n'est pas assez grande, par ce discours, je donne un carton jaune au Conseil administratif.

M. BAERTSCHI : Je ne peux pas m'exprimer sur le fond, je partage l'optimisme, la naïveté, dirait M. Olofsson, de M. Favre, et je crois que je me suis toujours engagé, dans le cadre des constructions, à faire en sorte que ce qui a été promis soit appliqué. Je m'étonne du peu de confiance que vous avez M. Golay comme député envers les gens. Personnellement, j'ai plus confiance en eux que vous. Nous avons eu deux mois pour nous prononcer sur le plan localisé de quartier, cela fait deux fois que je demande une dérogation au Département, je peux demander une troisième fois bien sûr, mais je ne vois en l'occurrence pas quels éléments nous aurions pour nous revoir en Commission de l'aménagement du territoire. C'est vrai que des assurances nous ont été données, c'est vrai que tout n'est pas défini, c'est évident, un plan localisé de quartier c'est très général.

J'aimerais juste revenir sur le schéma de circulation extérieure qui n'est pas compris là-dedans, je veux bien à la suivante Commission de l'aménagement du territoire parler un peu de ce qu'on a appelé Genève-Sud qui dure depuis, je crois, 6 ans, voire 7 ans et qui change tous les 6 mois. C'est pour cela que je ne vous en parle pas systématiquement, parce que chaque fois, je devrais vous dire autre chose. Je vais essayer, dans un mois ou deux, de vous dire où cela en est pour la circulation de Genève-Sud, et je crois qu'un certain nombre de choses vont être données comme information, mais cela ne concerne évidemment pas le plan localisé de quartier de la Chapelle-les-Sciers.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons une proposition de renvoi en commission.

Le renvoi en Commission est refusé.

L'arrêté 8a) est accepté par 29 oui 0 non - 3 abstentions. (Voir Annexe).

M. BAERTSCHI : Ce vote est pour moi quelque chose de fondamental, et pour la Ville de Lancy aussi. C'est entre 1500 et 2000 nouveaux habitants qui vont, à terme, dans 2-3 ans, venir sur Lancy. Je rappelle que le plan directeur de quartier avait aussi été adopté, pas à l'unanimité, mais à une forte majorité il y a quelques années. Vous confortez les décisions de l'ancien Conseil municipal, je m'en réjouis par rapport à toutes les personnes qui cherchent des appartements, et je crois que vos enfants, vos amis en cherchent aussi, je crois que là, nous donnons un signe fort pour l'ensemble de la collectivité, comme quoi nous faisons aussi notre effort d'agrandir une partie de la ville de Lancy. Je sais que cela ne va pas toujours être facile d'adopter 2000 nouvelles personnes sur Lancy, mais je pense que, comme votre confiance a été majoritairement exprimée ce sera une réussite, du moins je l'espère.

Séance ordinaire du 30 avril 2009**b) Divers**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Suite à un certain nombre de courriers reçus au sujet du concours pour la place des Ormeaux, M. Baertschi informe que ce point devra être remis à l'ordre du jour d'une commission.

M. Côte explique qu'un projet est en cours d'élaboration à propos des changements de la circulation dans le cadre du tram TCOB. Ce dossier fera l'objet d'une requête complémentaire auprès de l'Office des Transports.

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 2 avril 2009 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****a) Ecole des Palettes - Agrandissement du restaurant scolaire
Crédit de construction (Fr. 410'000.--)**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Renevey déclare que deux projets sont en route, celui des Palettes et celui de Cérésole, le but étant d'augmenter les surfaces des restaurants scolaires. En ce qui concerne l'école des Palettes, une opportunité s'offre de par la désaffectation du local de la PC. Il ajoute que les études démontrent que le restaurant scolaire pourrait être facilement agrandi en récupérant cette surface. Il précise qu'il a fallu se battre pour obtenir une dérogation de l'OCIRT, la hauteur du local posant un problème.

Le restaurant actuel dispose d'environ 70 places et doit accueillir de 120 à 130 enfants, dont une vingtaine venant de l'Ecole du Bachet-de-Pesay ainsi qu'une quinzaine d'adultes. Deux services doivent être organisés.

Avec le nouveau projet, la superficie passera de 76 m² à 156 m² offrant ainsi 80 places supplémentaires.

Le nouveau restaurant comportera en plus une cuisine, qui remplacera l'actuelle dont l'emplacement n'est pas optimal, ainsi qu'un bureau et des réduits annexes. L'accès sera possible par l'extérieur ou par l'intérieur.

Il sera nécessaire de procéder à une légère excavation afin de mettre en place des fenêtres.

M. Banderet, du Services des Travaux et Constructions, déclare que les sanitaires actuels seront conservés. Le restaurant deviendra l'entrée du nouvel édifice.

Les travaux dureront 3 mois, dès juillet 2009, et le nouveau restaurant sera ouvert en octobre.

Un commissaire remarque que la hauteur actuelle du restaurant est de 2,25 m alors que celle du nouveau restaurant serait de 2,45 m. M. Renevey acquiesce et mentionne que celle-ci n'est pas dans les normes.

Une commissaire demande si une infrastructure similaire est prévue à terme pour l'école du Bachet.

M. Renevey répond que tous les restaurants scolaires posent le même problème de place. Il ajoute que la priorité est mise sur les lieux qui présentent les problèmes les plus aigus. Mais, à l'heure actuelle il n'y a pas d'autre projet.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

Il souligne encore que le flou demeure en ce qui concerne l'horaire continu et ses conséquences sur les restaurants scolaires.

Autres questions :

Du mobilier supplémentaire est-il prévu ? M. Banderet répond que le mobilier envisagé est destiné à la salle à manger. Une ou deux armoires vestiaires sont prévues.

Les normes sur les aliments sont très strictes. En l'occurrence, cet aspect a-t-il bien été pris en considération. ? Le Président répond qu'il s'agit surtout de réchauffer des plats déjà préparés.

Le coût de cet agrandissement est de Fr. 420'000.--, alors que Fr. 500'000.-- sont prévus au budget 2009.

Au vote, 9 oui et 1 abstention.

L'arrêté 9a) est accepté par 31 oui - 0 non - 1 abstention. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Villa Tacchini - M. Renevey rappelle que plusieurs commissaires ont demandé la suppression de la norme Minergie pour le projet de la villa Tacchini. Il explique que le canton a déclaré que cela n'était pas possible, selon *la Loi sur les constructions et les installations diverses*, L 5 06 et son règlement d'application qui concerne les nouveaux bâtiments publics.

Il ajoute, par ailleurs, que le lancement des soumissions à présent serait pertinent puisque les carnets de commandes des entreprises ne sont pas pleins. A ce propos, les communes genevoises ont reçu une lettre de la Société Suisse des Entrepreneurs qui les prie de lancer les travaux prévus.

Il signale encore que deux simulations ont été réalisées, soit un bâtiment cubique de 416 m², ce qui représente 48,5 m² de moins pour une diminution de coût de Fr. 210'000.-- environ.

Il ajoute que la seconde alternative serait un bâtiment de 320 m², une surface qui respecterait les Fr. 2 millions HT. Il remarque que la diminution est drastique et que de nouvelles études seraient nécessaires. Pour rappel, la surface actuelle est de 140 m².

Il termine en déclarant que le Conseil administratif estime que le projet initial répond aux attentes des utilisateurs.

Un commissaire remarque qu'il est inutile de faire une économie pour réaliser un bâtiment bancal.

Plusieurs commissaires ont souhaité reporter la décision à la prochaine séance, après consultation des groupes, la présence de l'architecte y est aussi souhaitée.

Nouvelle ligne du Tram - M. Renevey évoque ensuite les travaux du tram en remarquant que le chantier avance maintenant sur la route de Chancy. Il ajoute que le trafic sur la Jonction aura été coupé à partir du 21 avril et qu'il passera par la rampe Quidort. Il précise que la rue des Bossons a également été coupée à Onex.

Buvette du stade de Florimont - M. Renevey déclare ensuite avoir signé la demande de permis de construire définitive pour la buvette du stade de Florimont.

Pont de Lancy - M. Renevey signale ensuite que, dans le cadre du contrôle des ouvrages d'art, la réflexion porte sur une réfection éventuelle du pont de Lancy et sur l'ajout d'un encorbellement pour l'amélioration du passage des vélos et des piétons.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

Tennis des Fraisiers - Le Président déclare que le WC handicapés du tennis des Fraisiers ne coûte certainement pas Fr. 100'000.--. Il se demande par ailleurs ce qu'il en est finalement de la dureté de l'eau utilisée dans ce site. Il déclare en outre avoir constaté que la résonance à l'intérieur du bâtiment était insupportable. Il pense qu'il conviendrait de faire quelque chose.

M. Côte répond qu'il va se pencher sur la question.

**10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - séance du 2 avril 2009 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 20 avril 2009 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

**Ecole du Petit-Lancy - Installation de stores à lamelles -
Crédit de construction (Fr. 120'500.--)**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Les occupants de la nouvelle école du Petit-Lancy se plaignaient de l'inconfort dans les salles de classes : problèmes de surchauffe et impression de manque d'air. Les élèves de l'école eux aussi, ont réalisé des mesures de températures montrant les niveaux atteints. Il est bon de savoir que ces classes sont orientées au sud-ouest.

Après plusieurs tentatives infructueuses de régler le problème, la mairie a mandaté il y a une année le bureau Amstein et Walthert pour procéder au contrôle énergétique général du bâtiment.

Le rapport remis, par ailleurs fort complet et instructif, met en évidence les principaux points suivants :

- Stores inadéquats, en effet les stores extérieurs en toile laissent passer une partie du rayonnement naturel, et lorsqu'ils sont baissés, ils diminuent significativement la ventilation naturelle. Ils doivent de plus être remontés en cas de fort vent.
- Mauvais fonctionnement du système de contrôle du chauffage et de la ventilation
- Consommation électrique pendant les heures d'inoccupation provoquant la surchauffe du bâtiment

Il est donc proposé de remplacer les stores en toile des 1er et 2ème étages par des stores à lamelles à haute résistance, qui permettent une meilleure circulation d'air entre ceux-ci et le vitrage et qui offrent une meilleure résistance au vent. Aucun store n'est à changer au rez-de-chaussée, où il n'y a pas de problème de surchauffe.

Les autres points doivent être réglés de la manière suivante :

- Modification du contrôle du chauffage et de la ventilation. M. Renevey nous a indiqué que ce problème est en passe d'être réglé.
- Implication des occupants sur le comportement à adopter avec les fenêtres et les stores.

M. Côte ajoute que les stores en toile présentent l'avantage d'éviter le vandalisme. Il remarque en outre que les études menées lors de la construction du bâtiment indiquaient qu'il n'y aurait pas de problème de surchauffe. Il pense en l'occurrence que si cette étude avait été menée cinq ans plus tard, une double façade aurait été construite.

Il est énervant de devoir intervenir sur un bâtiment si récent, indique M. Renevey. Et c'est l'un des sentiments qui prédomine dans la commission.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

Une commissaire rappelle que ce bâtiment scolaire présente des problèmes depuis le début de son exploitation.

Ne faut-il pas mettre en cause l'architecte, ou certains de ses mandataires ? Qui est en charge des garanties ? Les honoraires de ceux qui auraient pu commettre une erreur n'ont-ils pas été trop élevés ? Telles sont les remarques et questions posées par plusieurs commissaires.

M. Côte souligne qu'il n'y a en l'occurrence pas de vice caché dans cette affaire. C'est la conception du bâtiment réalisée à l'époque qui pose un problème.

Il remarque ensuite qu'il est possible de s'attaquer à l'architecte et aux ingénieurs, mais il mentionne que pour ce faire, une expertise est absolument nécessaire. Il ajoute que les premiers problèmes sont survenus en 2005. Des contrôles avaient alors été réalisés, ainsi que des relevés. Le rapport réalisé par le bureau Amstein et Walthert montre que c'est également l'entretien qui a mal été fait.

Peut-on se retourner contre les entreprises demande un commissaire ? M Côte indique que cela est possible, mais une expertise est alors absolument nécessaire. Par contre, le mandataire CVSE ne sera pas repris.

Des précisions sont demandées sur le prototype qu'il est prévu d'être posé sur une fenêtre. M. Côte répond qu'il est nécessaire de s'assurer que le montage est possible. Il ajoute que, lorsque ce sera le cas, la fabrication globale pourra être lancée.

Un commissaire rappelle encore qu'il existe des films qui s'appliquent sur les vitres et qui coupent le rayonnement. M. Côte répond que le verre est pour le moment réfléchissant, il ajoute que l'étude a considéré que les verres étaient excellents.

En complément peut-être, il est bon de reprendre le mot d'une commissaire qui rappelle que l'être humain a des facultés d'apprentissage.

Il est prévu que les travaux commencent en juillet et durent 2 mois. Leur coût est de Fr. 120'500.-- TTC.

Au vote, il y a eu 6 oui et 4 abstentions.

M. MATHIEU présente le sujet : Le changement des stores en tissu par des stores à lamelles est dû au fait que les stores actuels ne permettent pas une ventilation naturelle quand les fenêtres sont ouvertes. Par beau temps il fait trop chaud dans le bâtiment.

L'école étant récente, la commission se pose la question si un vice de fabrication peut être reproché aux constructeurs. La commission des travaux s'étant déjà penchée sur ce problème, nous abandonnons cette piste et relevons les aspects financiers de ce dossier.

Les imprévus et les honoraires semblent très élevés pour un travail de substitution de stores. Ceux-ci sont néanmoins justifiés, la Ville de Lancy voulant avant tout que l'école soit bien ventilée, l'avis d'ingénieurs est donc nécessaire.

La commission prend acte de l'urgence de la décision, les travaux devant être effectués durant les vacances estivales. Elle insiste néanmoins sur la nécessité d'une classe-pilote permettant d'assurer que la ventilation sera performante, donc ce problème est définitivement résolu. Le magistrat en charge des travaux assure que des essais seront effectués et les travaux arrêtés si les stores à lamelles ne devaient pas donner satisfaction.

Notons que la somme à investir pour ce défaut de fabrication ne représente que 4 pour mille du coût total

Séance ordinaire du 30 avril 2009

de l'école (Fr. 30 millions). Pour toutes ces raisons, la commission vote cet arrêté par 8 voix pour, une contre et une abstention.

M. LUSSE : On ne va pas être redondants, nous avons été très attentifs à tout ce qui a été dit, nous remercions M. Renevey de prendre en compte cette demande très forte de la Commission, de faire quand même la classe-pilote, vu que l'on ne sait pas exactement ce que cela donnera, mais par rapport à ceci, le groupe UDC votera l'arrêté.

L'arrêté 10) est accepté par 31 oui - 0 non - 1 abstention. (Voir Annexe).

M. RENEVEY : Au nom de tous les enfants de l'école, je vous remercie pour ce vote quasi unanime. Il était effectivement important que les choses se fassent très rapidement, c'est un peu dans ce sens que je souhaitais aller. Comme disait l'adage « l'expérience est une lanterne qu'on porte accrochée sur son dos et qui n'éclaire que le chemin déjà parcouru ».

11. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION
Séance du 30 mars 2009 -
Rapporteur : M. Patrick LUSSE

a) Intranet et son utilisation - Amélioration de l'organisation du site

=====

M. LUSSE présente le sujet : M. Lance précise que ce sujet est à l'ordre du jour suite à une intervention d'un Conseiller municipal en vue d'obtenir un fonctionnement plus facile et convivial de l'intranet.

Il est notamment relevé que les documents sont classés par date, mais la date correspond au moment de l'enregistrement du fichier sur le serveur. Par sondage, il a trouvé deux documents différents répertoriés sous le même nom.

Mme Boussina nous rappelle l'historique de la mise en fonction de cet intranet, en 2002, sur demande du Conseil Municipal. Il a été conçu en partant de la problématique des sujets traités par le Conseil Municipal. Ainsi, chaque thème est appelé "Projets" et chaque projet comporte différents "Objets". Comme exemple, mentionnons le "Projets" Stade de Genève". Au sein de ce projet, seront classés tous les sujets s'y rapportant. Il y a également la rubrique "Agenda" qui liste les séances avec possibilité de joindre l'ordre du jour.

L'outil "Webmail", peu satisfaisant, a été retiré. Sur inscription, les Conseillers municipaux peuvent être reliés à la messagerie de l'ACG (SIACG). A ce jour, 14 Conseillers municipaux bénéficient de cette possibilité.

Rétroactivement, les données sont saisies depuis 1999-2000 avec la vue par Commissions et par séances du Conseil municipal. Avec la vue par fichier, nous consultons les procès-verbaux des commissions du Conseil municipal, des messages, arrêtés, etc.

Mme Boussina confirme que les dates sont celles de l'enregistrement sur le serveur. Il est possible de modifier cette date en celle de la tenue de la commission. Effectuer ceci rétroactivement serait un travail trop important. Il est encore mentionné la section Agenda où tous les événements à venir sont mentionnés avec leurs fichiers joints (convocation, ordre du jour, etc.)

Le débat est ouvert sur les points suivants :

Séance ordinaire du 30 avril 2009

- L'ensemble n'a pas été conçu pour fonctionner dans un environnement Mac. Des dysfonctionnements sont possibles.
- Un document important comme le compte rendu annuel et financier de l'administration n'est pas disponible. Il pourra être mis en ligne.
- Il n'est pas opportun, surtout pour des raisons de format de lecture à domicile, de mettre en ligne les plans et autres documents graphiques. Il est également évident que personne n'est équipé pour imprimer à domicile des plans.
- Pour reparler de la saisie des documents et de leur nom, il est possible que deux documents différents aient le même nom. Mais en ce cas, ils ne peuvent se trouver dans le même répertoire que l'on nomme "Projet".
- La fréquence d'actualisation des données est quotidienne.
- Quant à l'outil, si les Conseillers le désirent, il peut évoluer. Il faut cependant fixer exactement les modifications ou évolutions souhaitées.

Finalement il est relevé que peu de Conseillers municipaux utilisent régulièrement l'intranet; 14 Conseillers si l'on prend en compte les inscriptions au SIACG.

L'ensemble des points discutés sera analysé et des propositions seront faites en vue d'une amélioration.

b) Support sans papier des documents de travail (procès-verbaux, annexes, tableau de bord, etc.

=====

M. LUSI présente le sujet : Ce sujet est récurrent d'une législature à l'autre. Il oppose les PCistes convaincus aux Stabilobosseurs de papier.

Le Président nous dresse, pour ce qui le concerne, l'inventaire suivant pour la période de juin à mars 2009:

- 10 enveloppes pour le Conseil municipal contenant l'ordre du jour, les compléments, le procès-verbal de la dernière séance, les arrêtés. Ces documents doivent rester sous la forme papier.
Les informations sur les manifestations communales, la réservation des salles (moyenne de 28 pages par envoi) pourraient être sous forme électronique.
- Pour les séances de commissions, dont il fait partie : 24 enveloppes avec 11 compléments. Ces transmissions doivent rester sous la forme papier. Par contre, les 22 rapports de commissions (roses) dont il ne fait pas partie ne lui sont pas nécessaires sous la forme papier.
- Il mentionne également la réception de 31 courriers divers (manifestations culturelles, informations diverses).
- Un envoi regroupé serait nécessaire, voire simplement la consultation sur l'intranet.

La discussion s'ouvre et il est proposé que les Conseillers définissent la manière dont ils désirent recevoir le courrier, version électronique ou support papier.

Mme de Garrini relève que, par le passé, des systèmes de ce genre ont été adoptés à plusieurs reprises. Aucun n'a fonctionné à satisfaction, les Conseillers municipaux changeant d'avis pour revenir après quelques temps à la version papier. D'autres relevant qu'ils n'avaient pas le temps de tout consulter sous la forme électronique.

M. Lance mentionne également la difficulté pour le personnel de l'administration de transmettre, selon les désirs divers des Conseillers municipaux, l'ensemble des documents. A l'usage, une solution à la carte n'est pas possible. Mais, si l'ensemble des Conseillers municipaux le désire, tous les documents pourront être transmis par voie électronique.

Il est aussi relevé que bien des Conseillers municipaux, de par leurs activités professionnelles, rentrent tard chez eux, d'où la difficulté de passer encore quelques heures devant son PC.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

Le sujet étant sensible... M. Lance propose, avec le concours de l'administration, d'établir un questionnaire à envoyer aux Conseillers municipaux. A l'issue de ce sondage général, des lignes de force se dégageront et une décision pourra être prise. Cette proposition est acceptée.

M. LANCE : Le questionnaire en question va être envoyé à tous les Conseillers municipaux ces prochains jours, mais sous format papier. Comme cela, nous serons au moins sûrs que vous le recevrez.

**12. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 20 avril 2009 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

a) Règlement de la Fondation Immobilière Communale de Lancy

=====
M. MATHIEU présente le sujet : Dans les statuts de la Fondation, l'article 10/7 stipule : « le Conseil de Fondation édicte le règlement de la Fondation ». L'article 11 des mêmes statuts prévoyant l'approbation du règlement par notre Conseil municipal, c'est cette approbation qui fait l'objet de notre décision.

Organes de la fondation

Les articles concernant la composition, la convocation et les délibérations du Conseil de Fondation figurent dans les statuts que notre conseil a déjà validés : il est donc superflu de le rappeler dans le règlement. Il en va de même en ce qui concerne la composition et les compétences du Bureau du Conseil.

Nécessaire au fonctionnement de la Fondation, le présent règlement donne un cadre plus précis de l'organisation de celle-ci, notamment en ce qui concerne la création de commissions ou de groupe de travail. En principe, le Bureau et les commissions ne prennent pas de décisions. Si l'urgence le réclame ces décisions seront prises à la majorité simple. Quoi qu'il en soit, la décision finale revient au Conseil de Fondation, donc pour les décisions les plus importantes à notre Conseil municipal, organe de surveillance et d'approbation.

Processus et procédures

Ne devant pas bloquer les processus de décision, ce règlement n'entre pas dans les détails. En ce qui concerne les procédures d'attribution, le règlement laisse cette compétence au Conseil de Fondation : un règlement d'attribution sera établi par le Conseil de Fondation, qui, dans la majorité des cas, déléguera cette compétence à la régie. Quoi qu'il en soit la fondation devra respecter la loi sur les logements d'utilité publique.

Il en va de même pour les standards techniques. Le règlement, dans la mesure du possible, réclame des standards développement durable, ceci ne figurant pas dans la loi. Mentionner la LDTR est superflu, la Fondation devant se conformer à la loi.

Si à l'article 8 des statuts, le principe de rémunération est acquis et est de la compétence du Conseil de Fondation qui statue annuellement, le montant des indemnités étonne plusieurs commissaires. Fr. 100.-- de l'heure mais au maximum Fr. 300.-- la séance, que ce soit pour le Conseil, le bureau ou une commission fait débat :

- Faut-il moins rétribuer les non-experts que les experts ?
- Faut-il rétribuer les commissions comme le Conseil de Fondation ?
- Faut-il favoriser les longues séances, donc profiter du plafonnement à Fr. 300.-- ?
- Faut-il limiter le nombre de membres des commissions ?

Du débat il ressort les arguments suivants :

Séance ordinaire du 30 avril 2009

- Les montants annoncés ont été établis sur la base de ce qui se fait dans les autres fondations du même type
- Outre le temps consacré, c'est également la responsabilité qui peut aller jusqu'au pénal qui motive cette rétribution
- Uniquement les membres de Conseil de Fondation bénéficieront de cette rétribution.
- C'est au Conseil de nommer les commissions, donc de fixer le nombre de commissaires
- C'est au bureau de veiller à un nombre raisonnable de séances. La commission se rallie aux propositions du règlement

Dispositions finales

En ce qui concerne les dispositions finales, la modification du règlement n'a pas été prévue expressément dans les statuts. L'amendement suivant est accepté par la majorité de la commission. Le règlement peut être modifié ou complété en tout temps par décision du Conseil de Fondation, à la majorité des membres présents et approuvé par le Conseil municipal

Pour conclure, compte tenu que le Conseil municipal garde la surveillance du règlement et que chaque groupe siège au Conseil de Fondation, donc garde une entière connaissance du dossier, compte tenu que la Fondation a besoin d'un règlement pour fonctionner, la Commission vous propose à l'unanimité moins une abstention d'accepter le règlement proposé.

Vote accepté à l'unanimité, soit 32 oui. (Voir Annexe).

M. STUDER : Maintenant que ce règlement est accepté, j'aimerais juste qu'on le mette en forme définitive, puisque vous avez vraisemblablement remarqué qu'il y a des mises en italique en gras, c'était juste des remarques de travail à l'époque de la première mouture, aujourd'hui, qu'elles sont validées, on peut les mettre en texte normal.

b) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet : M. Lance annonce que la Commune a fait un bénéfice de Fr. 12 millions.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme ALONSO-PENTZKE : Au sujet de la 30ème Marche contre le cancer, en tant que responsable de la pâtisserie, je vous invite à participer et à collaborer avec nous. Je ferai passer une feuille sur laquelle vous pourrez vous inscrire.

M. ZEHFUS : Après la marche, la course. La 32ème course pédestre à travers le coteau à Bernex, en parallèle, il y avait la course des élus municipaux, plusieurs membres de notre Conseil y ont pris part. J'adresse mes félicitations à Martine Casutt qui était 37ème et 3ème femme, à Lucia Barbey, 38ème et 4ème femme, et bravo aussi à Claudio Vitali qui a terminé à la 32ème place. Merci à Jean Fontaine qui n'a pas pu courir, mais qui est venu nous encourager.

M. AUGSBURGER : Je sais que la Caisse de prêts sur gages a envoyé un courrier à la Mairie, accompagné d'un dépliant. En tant qu'administrateur de cette Caisse, je serais heureux d'avoir un retour de votre part, si vous souhaitez connaître la possibilité de ces prêts à bas taux, et dans un temps très restreint, parce que je n'ai pas vu ces dépliant sur le comptoir à la Mairie.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

Concernant la place du 1er-Août, je trouve désolant ce qui a été entrepris, le manque de communication vraisemblablement, mettre 4 barrières pour supprimer 6 places, ce n'est pas très convivial.

Mme DILONARDO : J'ai distribué en arrivant des petits dépliant pour vous rappeler que ce week-end, nous aurons la traditionnelle Kermesse du Muguet, qui est en fait une fête communale. Il y a eu des petites perturbations à cause des nombreux travaux qui se déroulent aux alentours, et je voulais remercier les employés communaux qui ont été extrêmement aimables et ont rendu beaucoup de services.

Mme RICHERT : J'approuve les propos de M. Augsburger. Je pense que pour accompagner la fermeture progressive de la place du 1er-Août, le stationnement automobile et son transfert au parking souterrain des Courtillets, l'information aux usagers est insuffisante. Il faudrait remplacer les affichettes par un panneau plus grand, visible, installé en bordure de la place.

On devrait également expliquer pour quelles raisons on ne refait pas pour l'heure le tapis plein de trous de l'avenue du Curé-Baud. Juste une information aux riverains et aux gens qui passent par là.

D'autre part, j'aimerais savoir où en est le plan de circulation du quartier.

M. FAVRE : J'ai du matériel pour la campagne à remettre.

M. ALONSO : Je voudrais juste rappeler que pour le 17 mai, votez oui.

M. LANCE : Concernant la remarque de M. Augsburger à propos de l'information sur la Caisse de prêts sur gages, personnellement, je n'ai pas vu passer de document à ce sujet. C'est vrai que nous recevons beaucoup de choses, mais mes deux collègues n'ont non plus pas vu un tel document. Je ne sais pas à quelle époque cette information a été envoyée à la Mairie de Lancy, et si vous pouviez peut-être nous envoyer un nouvel exemplaire, c'est très volontiers que nous étudierons cette proposition.

M. AUGSBURGER : C'était il y a un mois, elle a été envoyée à toutes les communes genevoises.

M. LANCE : Concernant la place du 1er-Août, effectivement, depuis plusieurs mois, il y a une demande de votre Conseil municipal de fermer la place du 1er-Août au stationnement devant la Coop une fois que le parking des Courtillets était ouvert. Après avoir discuté principalement avec le gérant de la Coop, qui je vous le rappelle avait lancé une pétition contre la fermeture de la place du 1er-Août aux voitures, je lui ai expliqué que c'était une volonté du Conseil municipal de fermer cette place, mais pour aller dans son sens, je lui ai proposé de fermer progressivement cette place, c'est-à-dire la moitié afin que les clients de la Coop puissent s'habituer à aller progressivement au parking des Courtillets.

Effectivement, nous avons demandé aux ASM, il y a quelques semaines, de déposer des papillons d'information sur les voitures qui se parquent sur la place du 1er-Août, puis, nous avons fermé provisoirement la moitié, et ensuite, dans quelques semaines, nous fermerons entièrement cette place au stationnement des voitures, à part quelques places pour les personnes à mobilité réduite. Il faut faire connaître le parking des Courtillets, il vient de s'ouvrir, il y a beaucoup de gens qui ne le connaissent pas, et c'est surtout dans l'intérêt des commerçants. Je vous rappelle que tout le monde veut des commerçants de proximité, mais sans places de parking, ces commerçants n'existent plus. Nous soutenons aussi les commerçants, c'est pour cela que nous fermons progressivement cette place du 1er-Août.

Les membres de la Commission des finances voudront bien passer vers moi pour recevoir le fascicule des comptes 2008 qui vous occupera certainement durant ce week-end du 1er mai. Il est volumineux, il y a plein de détails, et je vous rappelle que la Commission des finances qui va étudier ces comptes 2008 se déroulera le lundi 11 mai à 18.30 heures.

Concernant l'avenue du Curé-Baud, je laisse la parole à mon collègue.

Séance ordinaire du 30 avril 2009

M. RENEVEY : Cette étude a été présentée à la Direction générale de la mobilité où elle a reçu un accueil positif. Pour présenter ce dossier et pour que vous soyez au courant de toutes les implications, une séance de la Commission des travaux et constructions a été agendée le jeudi 14 mai à 20 heures. Ce sera une séance ouverte à l'ensemble du Conseil municipal.

14. QUESTIONS DU PUBLIC

Voir Annexe.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je voudrais conclure cette soirée par deux citations en l'honneur de nos invités, que je vous livre à la suite l'une de l'autre ; l'une est d'Ella Maillard, illustre figure genevoise, l'autre de Dan George, un chef indien canadien, né à la toute fin du 19e siècle et décédé en 1981.

« Où s'intégrer ? C'est toujours le même problème et chacun d'entre nous doit y apporter sa propre réponse ».

« Pouvons-nous parler d'intégration tant qu'il n'y a pas intégration des cœurs et des esprits ? ».

Je vous remercie et vous invite au carnotzet pour vous rencontrer et poursuivre les discussions. Bonne fin de soirée et bon retour chez vous.

La séance est levée à 22 heures 05.

La Secrétaire :

Lucia BARBEY

La Présidente :

Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN